



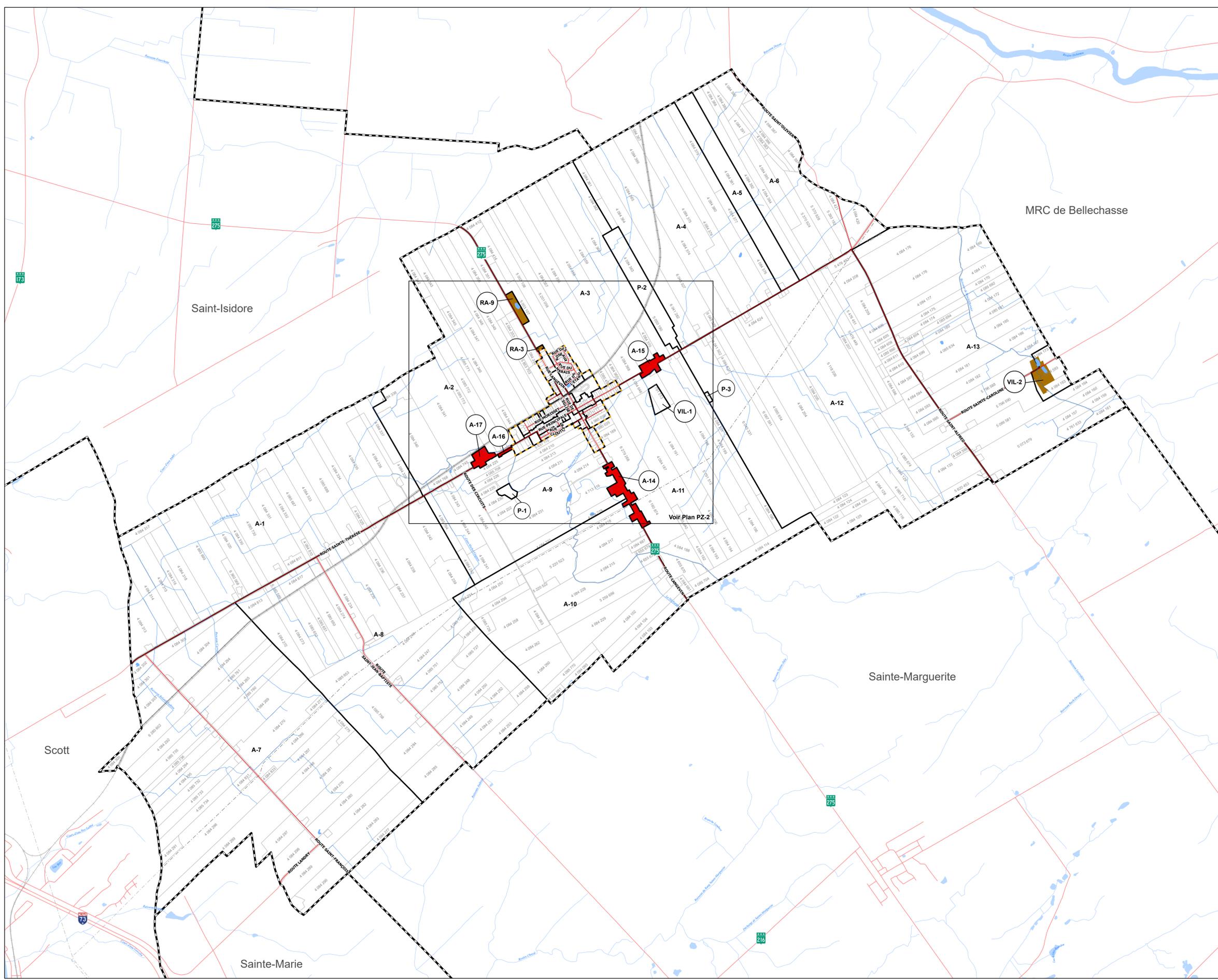
PLAN DE ZONAGE SECTEUR RURAL

- A Agricole
- P Publique
- RA Résidentielle faible densité
- VIL Villégiature

- Limite de zone
- Limite municipale
- Périmètre d'urbanisation
- Limite de lot
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire
- Ligne de transport électrique
- Hydrographie

Territoires touchés par la demande à portée collective (Article 59 - LPTAA)

- Îlot détruit avec morcellement
- Îlot détruit sans morcellement



Plan PZ-1
 Adopté le : 3 mars 2008 (Règlement #328-08)
 Modifié le : 15 décembre 2015 (Règlement #379-15)

Préparé par : Marie-Josée Larose, aménagiste principale
 Approuvé par : Érick Olivier, directeur du service de l'aménagement et développement du territoire
 Cartographie : Katy Guillemette, technicienne en géomatique

Maire _____

Secrétaire-trésorier _____

0 250 500 1 000 Mètres
 1:20 000

